

# NOUVELLES TAXES :

## CE QUE CELA VA VOUS COÛTER

### L'ÉLECTRICITÉ



**Aujourd'hui : TVA à 6 %**  
Exemple : un couple paye par mois 84,93 euros  
**Septembre 2015 : TVA à 21 %**  
97,05 euros  
\* Test-Achats estime que l'augmentation pourrait monter jusqu'à 250 euros par an et par ménage

### LE DIESEL, PRIX À LA POMPE



**Aujourd'hui : 1,243 euro**  
**2016 : 1,256 euro**  
**2018 : 1,316 euro**  
Soit une augmentation de 5,9 % en 3 ans  
\* Estimation de la Fédération belge pétrolière (selon le prix du baril)

### LES CIGARETTES



**Aujourd'hui**  
Exemple : un paquet de Lucky Strike, 24 cigarettes : 6,50 euros  
**D'ici 2018 (progressif)**  
augmentation de 0,70 cent étalée sur trois ans

### LE TABAC



**Aujourd'hui : TVA à 6 %**  
Exemple : Aija 17 rouge, pot de 190 g : 22,90 euros  
**D'ici 2018 (progressif)**  
augmentation de 1,85 euro

123RF

A LA POMPE

# « Diesel: 5,9% d'augmentation en 3 ans »

## Vous déplacer va coûter de plus en plus cher

**Le gouvernement veut « gagner » 300 millions sur les accises carburant (diesel). A vos calculettes : dès 2016, ce sera déjà + 0,013 cent du litre selon la Fédération pétrolière belge.**

C'est une des mesures qui fait mal au citoyen, du moins à celui qui a investi dans une voiture diesel. Parmi les mesures annoncées, les accises sur le diesel (sauf professionnel) vont progressivement augmenter. Le gouvernement se justifie en parlant d'une taxe écologique. Autre donnée, en contrepartie, les accises sur l'essence vont, elles, diminuer, mais dans une moindre mesure que la hausse de celles sur le diesel. Clai-

rement, le but de l'équipe de Charles Michel est d'arriver, à terme, à un prix identique pour les deux carburants.

Du côté de la Fédération pétrolière belge (FPB), on n'a pas encore reçu un document détaillé de la mesure mais on estime déjà l'augmentation du prix du diesel à 5,9 % d'ici 2018 : « Nous nous en référons à un premier accord gouvernemental, en 2014, qui prévoyait une recette fiscale de 300 millions d'euros », nous commente Jean-Louis Nizet, secrétaire général de la Fédération. Et ce chiffre semble maintenant confirmé. L'étalement ? Selon la FPB, 70 millions de gains en 2016, même somme en 2017 (70 millions) et

160 millions de recettes en 2018.

**DES « PLEINS » À 10 EUROS...**

Calculatrice à la main, nous demandons à Jean-Louis Nizet de nous donner une estimation du coût pour le consommateur. Attention, tout dépend évidemment du prix du baril : « Si nous nous en référons au prix de ce jeudi, le diesel coûte (on parle de prix maximum) 1,243 euro au litre. On peut estimer qu'en 2016, il sera de 1,256 euro et en 2018 de 1,316 euro. Et encore, à mon avis, cela ne se-

**Dur, dur pour certains clients qui ne mettent plus que 10 euros de diesel à la fois**

Certains ne font déjà que des tout petits pleins. ■ VINCENT ROCHER

ra pas assez, tout dépend encore du volume de la consommation ».

En attendant, renseignements pris chez plusieurs pompistes, le Belge se serre déjà la ceinture : « Il n'est pas rare d'avoir des

clients qui ne prennent, à la pompe, que 10 euros de diesel à la fois. Pire, certains jeunes ne mettent parfois que 5 euros, du jamais vu », nous dit un pompiste de la région hutoise. Qui redouble encore de vigilance : son système de caméra lui permet de relever les plaques des clients. Parce que certains partent sans payer... ■

M.SP.

LA HAUSSE DE LA TVA NE SERA PAS LA SEULE AUGMENTATION

# Électricité : une facture qui augmente de 85 à 250 €

Avec cette hausse de la TVA sur l'électricité, le fédéral reprend le cadeau qui avait été fait aux ménages belges au 1<sup>er</sup> avril 2014. Et si cette hausse va déjà faire mal au portefeuille, elle va venir s'ajouter à d'autres augmentations, déjà annoncées par le secteur. Le consommateur, bien obligé de se chauffer et de s'éclairer, n'aura donc d'autre choix que de passer à la caisse.

Pour la hausse de la TVA, le comparateur de prix KillmyBill a mesuré que la facture d'électricité augmenterait en moyenne à 100 euros par an et par ménage en Belgique... Une augmentation qui, selon Test-Achats, pourrait même grimper à 250 euros par an et par ménage. Les habitants de la région bruxel-

loise seraient les moins impactés par cette augmentation (+85 euros) tandis que ceux des Fourons pourraient voir leur facture grimper de 125 euros (sur base d'une facture annuelle de 760 euros). À Liège, on serait à +116 euros, +110 euros à Bastogne et Arlon, +95 euros à Andenne, Mouscron et Louvain-la-Neuve, +105 euros à Mons, Charleroi et à Namur. Mais d'autres augmentations ont été annoncées ou

viennent d'entrer en vigueur. La dernière en date concernait les gestionnaires du réseau électrique. Une bonne partie de votre facture, que vous soyez chez Eni, Electrabel ou Luminus, retourne en effet directement chez eux. Ores, Resa, AEIG... avaient décidé de hausser leurs tarifs d'environ 1,5 %, au 1<sup>er</sup> juin dernier. Ce qui représente une augmentation de 10 à 20 euros par facture annuelle. Cette augmentation viendrait à répercuter sur les consommateurs, la décision du gouvernement fédéral de soumettre ces

intercommunales à l'impôt des sociétés, plutôt qu'à l'impôt des personnes morales comme c'était le cas auparavant.

**A CAUSE DES CENTRALES NUCLÉAIRES**

Mais les prix de l'électricité vont encore continuer à grimper dans les prochains mois. En cause : les investissements à prévoir dans les centrales nucléaires et la mutation de notre consommation vers des énergies plus renouvelables. Une transition qui va avoir un coût important, à répercuter sur le citoyen. À quelle hauteur ? Difficile à dire. Le patron d'Electrabel évoquait en 2014 une facture quasiment doublée, dans des déclarations. D'autres experts évoquaient plutôt une hausse d'environ 20 % du prix, d'ici 2020. Soit, tout de même, pour une famille qui payait 700 euros d'électricité par an, une hausse de 140 euros ! ■

L.P.

ELECTRICITÉ EN TÊTE

## Des factures très difficiles à payer...

Dans son dernier dossier sur le surendettement, l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement note que les personnes en difficultés financières et consultant les services de médiation de dette wallons, (comme les CPAS) ont souvent des difficultés à payer à temps leurs factures d'énergie. « Nous avons observé qu'en 2013, 53,3 % des ménages suivis par les services de médiation de dettes sont concernés par des dettes d'énergie liées à l'électricité et au gaz », nous explique l'économiste Romain Duvié. Et les dettes sont plutôt coûteuses : « En 2013 toujours, l'arriéré moyen en matière d'énergie des ménages suivis par ces services s'élevait à 1.904 euros. Les ménages surendettés éprouvent donc des difficultés à payer à temps leurs factures d'énergie et les montants en jeu sont parfois conséquents. Nous pouvons penser qu'une hausse des tarifs liés à l'énergie serait susceptible d'accroître les difficultés financières des ménages les plus précarisés », poursuit notre interlocuteur.

**TOUT LE MONDE TOUCHÉ**

Autres données collectées par la CWaPE (Commission Wallonne pour l'Énergie, organisme de régulation des marchés wallons de l'électricité et du gaz), a relevé qu'en 2013, 13,7 %, soit 214.000 clients, ont reçu au moins un courrier de mise en demeure en électricité (et ici on ne parle pas que de familles précarisées). C'est une augmentation de plus de +5,4 % entre 2009 et 2013. Si, après l'envoi d'au moins un rappel et d'une mise en demeure, le client n'a pas été en mesure de régulariser sa situation, le fournisseur le déclare en défaut de paiement. Et là, ce sont près de 90.400 clients, soit 5,8 % des clients résidentiels qui avaient des factures en retard. Avec encore une TVA à 6 %... ■

M.SP.

BELGA